



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Amélioration de l'habitat

Question écrite n° 13952

Texte de la question

M Georges Chavanes attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur la question du logement locatif. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend accorder des crédits pour améliorer les possibilités des prêts PLA, qui sont chroniquement insuffisants depuis plusieurs années, et s'il est dans ses intentions d'augmenter le budget de l'ANAH, absorbé à 60 p 100 par les OPAH.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de permettre un meilleur ajustement des dotations budgétaires aux besoins locaux en secteur locatif social la fongibilité des crédits affectés à ce secteur a été mise en place : à compter de 1988, les crédits en prêts locatifs aidés de la Caisse des dépôts et consignations (PLA-CDC) pour la construction neuve et l'acquisition-amélioration et les crédits en primes à l'amélioration des logements à usage locatif et occupation sociale (PALULOS) pour l'amélioration sont regroupés sur une ligne budgétaire unique et délégués globalement aux échelons déconcentrés (depuis 1989 les crédits de surcharge foncière sont également inscrits sur cette ligne). En conséquence, il revient aux représentants locaux de l'administration de répartir leur enveloppe en fonction de leurs besoins. Sont inscrits sur l'ensemble de la ligne fongible en 1989 4 837,5 MF, soit plus 9 p 100 par rapport à la dotation de la loi de finances initiale pour 1988 consacrée à la construction, la réhabilitation et la surcharge foncière (4 432,16 MF). En ce qui concerne les crédits de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), le collectif budgétaire de 1988 a majoré de 200 MF la dotation d'autorisations de programme inscrite en loi de finances initiale pour 1988 (1 900 MF). Cette dotation supplémentaire sera de fait utilisée en 1989 et vient s'ajouter à la dotation de 1 900 MF inscrite en loi de finances initiale pour 1989.

Données clés

Auteur : [M. Chavanes Georges](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13952

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et de la mer

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2512